

2019

Compétences de base en entreprise

Acte II



Séverine ZIMMER

FIAF

19/09/2019

Table des matières

Éléments de contexte.....	2
1. Présentation du fiaf	2
2. Contexte de la commande	3
3. La commande	3
Attentes techniques	4
4. Axes et structure de la prestation	4
5. Démarche et méthodologie	8
6. Pilotage.....	8
7. Calendrier de réalisation.....	9
8. Profil des prestataires	9
Eléments financiers.....	10
9. Modalités de Financement	10
10. Modalités de décaissement	10
11. Conventonnement	10
Modalités de réponse du prestataire de formation.....	10
12. Forme de la réponse	10
13. Pour répondre.....	10
14. Critères de sélection retenus.....	11
15. Annexe 1 : synthese de l'acte 1 : le diagnostic.....	12

Éléments de contexte

1. PRÉSENTATION DU FIAF

Le FIAF (Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation) a été créé en octobre 2015 à la suite d'un accord interprofessionnel. Le FIAF est une association loi 1901, gérée paritairement.

Son Conseil d'Administration est le reflet de son esprit paritaire : il regroupe dix titulaires (et dix suppléants) issus des organisations patronales et salariales suivantes : U2P, MEDEF, CPME, COGETRA, UT CFE-CGC, USTKE, USOENC, CSTNC. La CSTC-FO marque sa volonté de rejoindre le projet par son adhésion à l'accord interprofessionnel.

La révision du livre V du code du travail de la Nouvelle-Calédonie, intègre le FIAF dans le paysage de la formation professionnelle continue comme un outil interprofessionnel.

Agréé par la Nouvelle-Calédonie, interprofessionnel, la principale ressource du FIAF réside dans la collecte d'une contribution patronale de 0.2% de la masse salariale des entreprises du privé, dès le premier salarié.

Jusqu'en 2020, le FIAF fonctionnera en mode expérimental. L'objectif étant de mesurer et de valider l'apport et la pertinence de l'existence du Fonds pour les employeurs de la Nouvelle-Calédonie.

Ses missions et son positionnement dans le champ de la formation professionnelle continue sont les suivantes :

Missions

- **Assurer le financement** des actions de formation choisies par les entreprises pour leurs salariés.
- **Accompagner les entreprises** ainsi que les branches professionnelles dans la définition de leurs besoins de formation.
- **Améliorer la lisibilité** de l'offre de formation de la Nouvelle-Calédonie.
- **Financer et conduire** des programmes d'études dans le domaine de la formation professionnelle.

2. CONTEXTE DE LA COMMANDE

La formation professionnelle continue a pour objectif de renforcer l'égalité des chances, d'accompagner les mutations du travail en offrant des réponses rapides à des besoins conjoncturels, mais également de favoriser la promotion des individus par le développement de l'insertion sociale et professionnelle des publics jeunes et adultes.

L'égalité des chances ne s'arrête pas à la formation initiale et l'opportunité de poursuivre sa montée en compétences tout au long de la vie est affirmée à travers le code du travail.

Le FIAF a déjà mis en place une première étape du dispositif :

En guise d'Acte I : Un diagnostic sur la maîtrise des compétences de base en entreprise qui a été mené sur les 7 premiers mois de l'année 2019. La synthèse des actions menées lors de cette acte I sont disponibles en annexe 1 du présent cahier des charges

Le dispositif commandé à travers le présent cahier des charges prend donc le relais de la première phase et vise **la prise en charge de parcours et la mise en place d'une véritable dynamique pour concourir à un accès pour tous les salariés à la maîtrise des compétences de base.**

3. LA COMMANDE

La présente consultation a pour objet **la mise en place sur tout le territoire d'un dispositif de formation et de suivi pour la maîtrise des compétences de base en entreprise.**

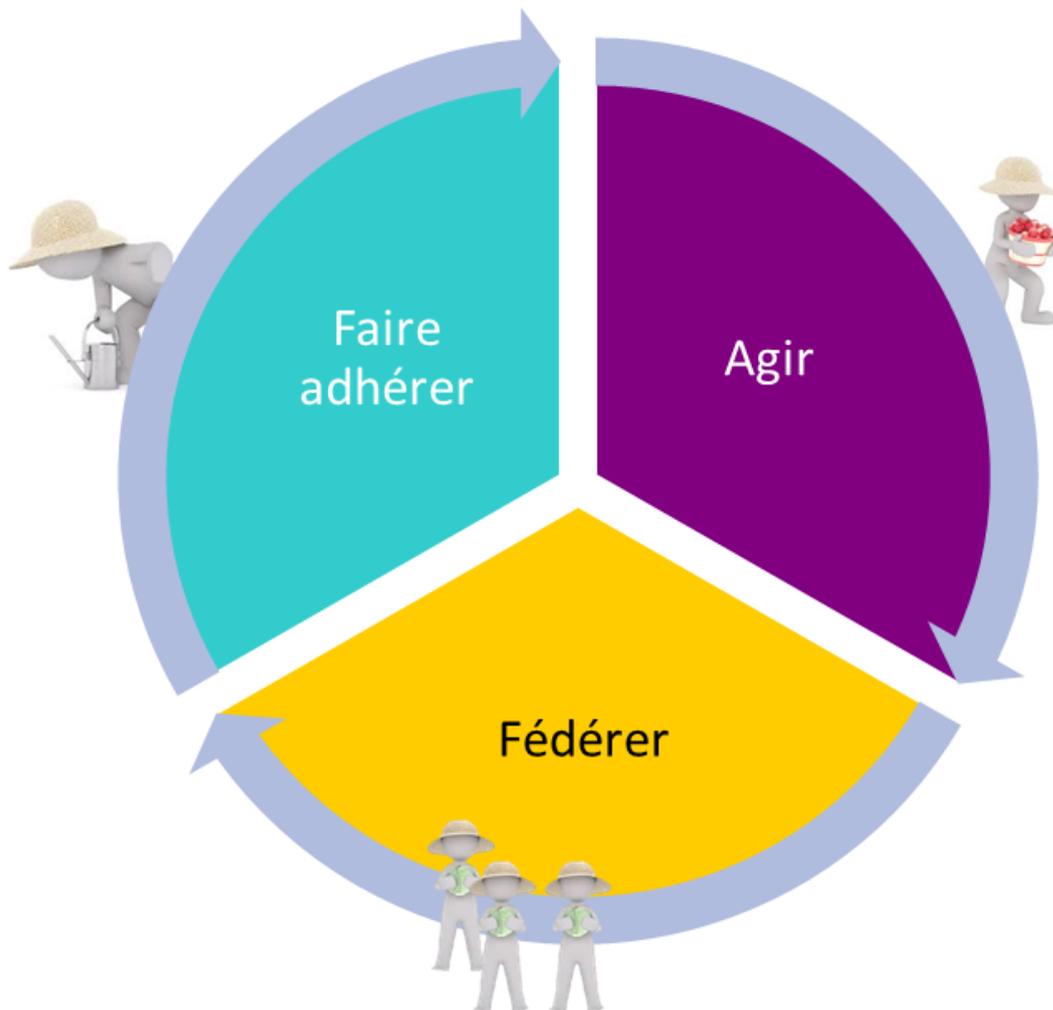
Ce dispositif se pense dans la continuité des outils et des démarches instaurés par le diagnostic et le FIAF se portera garant de la mise en place de passerelles et de relais entre les prestataires choisis.

La réponse à cette consultation ne peut se concevoir sans partenariat entre des entreprises ou des individus aux compétences complémentaires. Il est nécessaire de prendre en compte la composante "communication" au même niveau que les composantes "pédagogiques" et "suivi des parcours" ou "innovation".

Attentes techniques

4. AXES ET STRUCTURE DE LA PRESTATION

Le dispositif se structurera autour de trois axes :



Ces trois axes se déclinent en parallèle.

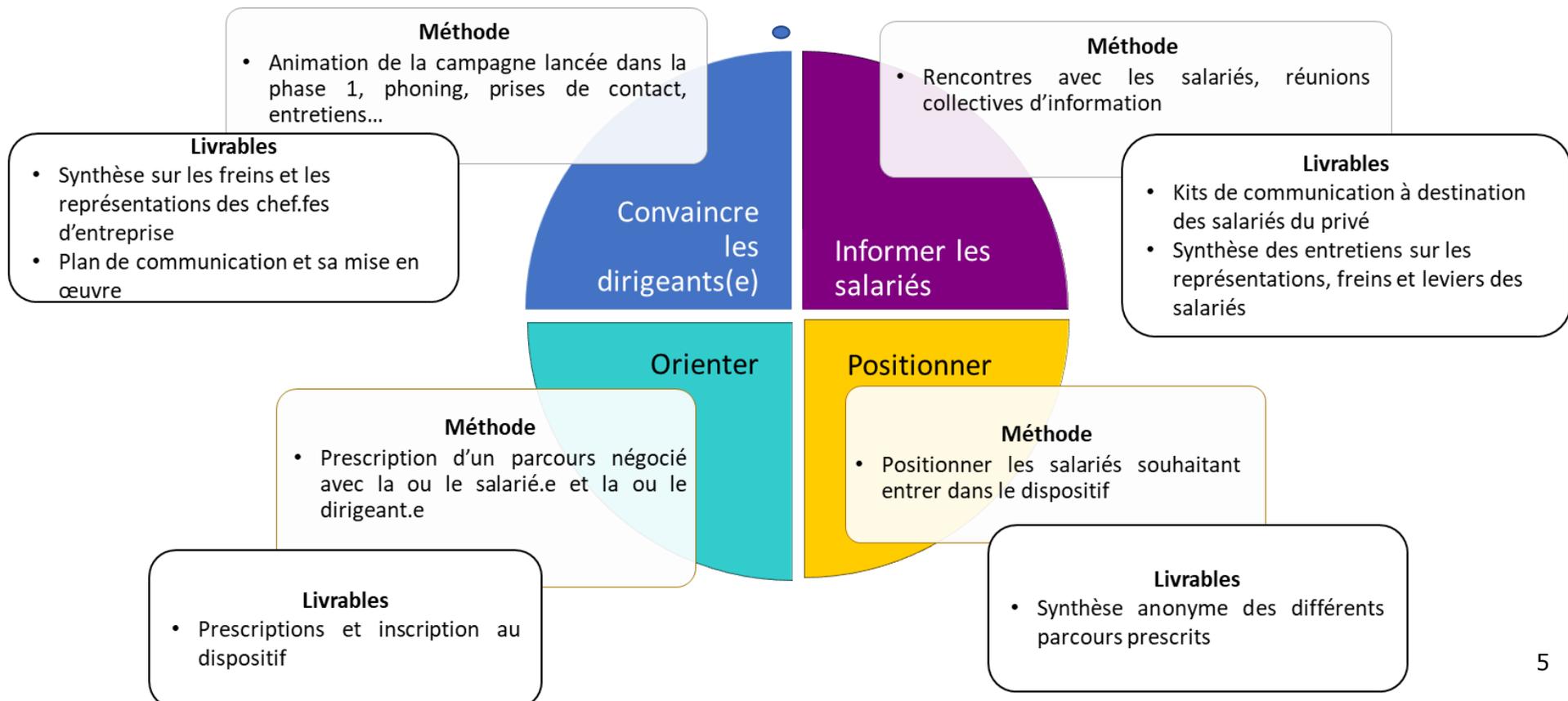


PHASE « Faire adhérer »

Cette phase vise à créer l'adhésion autour du projet, en permettant aux dirigeant(e)s d'entreprise d'intégrer pleinement la composante "compétences de base" à leur plan de formation et en permettant aux salarié(e)s de souscrire à ces parcours de formation.

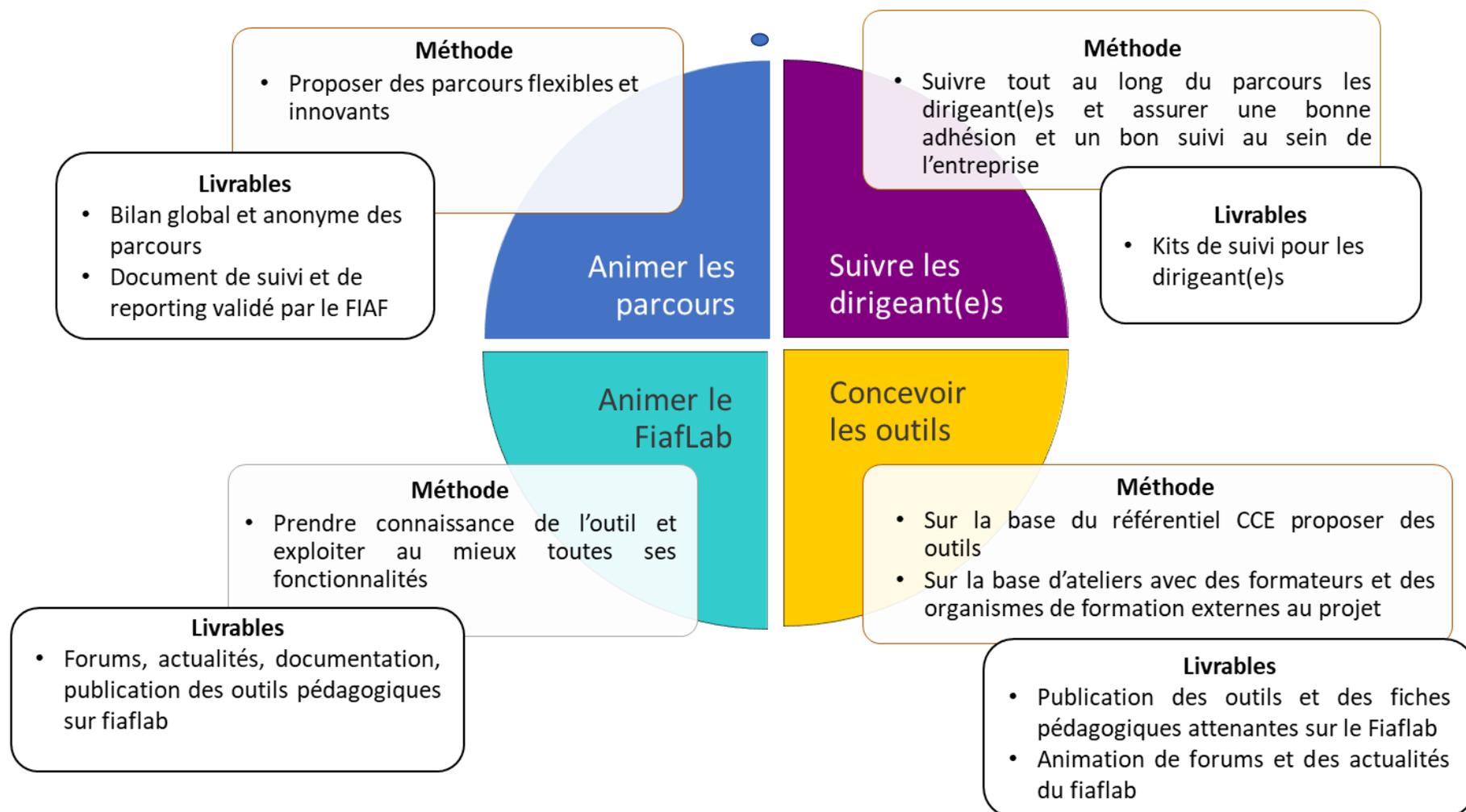
Elle prend en compte et interroge les représentations, les freins et les leviers des parties prenantes, pour permettre d'opérer le passage entre le désir de formation et la mise en place du parcours adéquat.

Cette phase est centrée sur les individus - dirigeant(e)s ou salarié(e)s et permet de répondre à leurs difficultés et de garantir le partage d'objectifs communs. Par ailleurs, cette phase constitue le relais des outils du Fiaflab vers les employeurs et promeut leur utilisation.



PHASE « Agir »

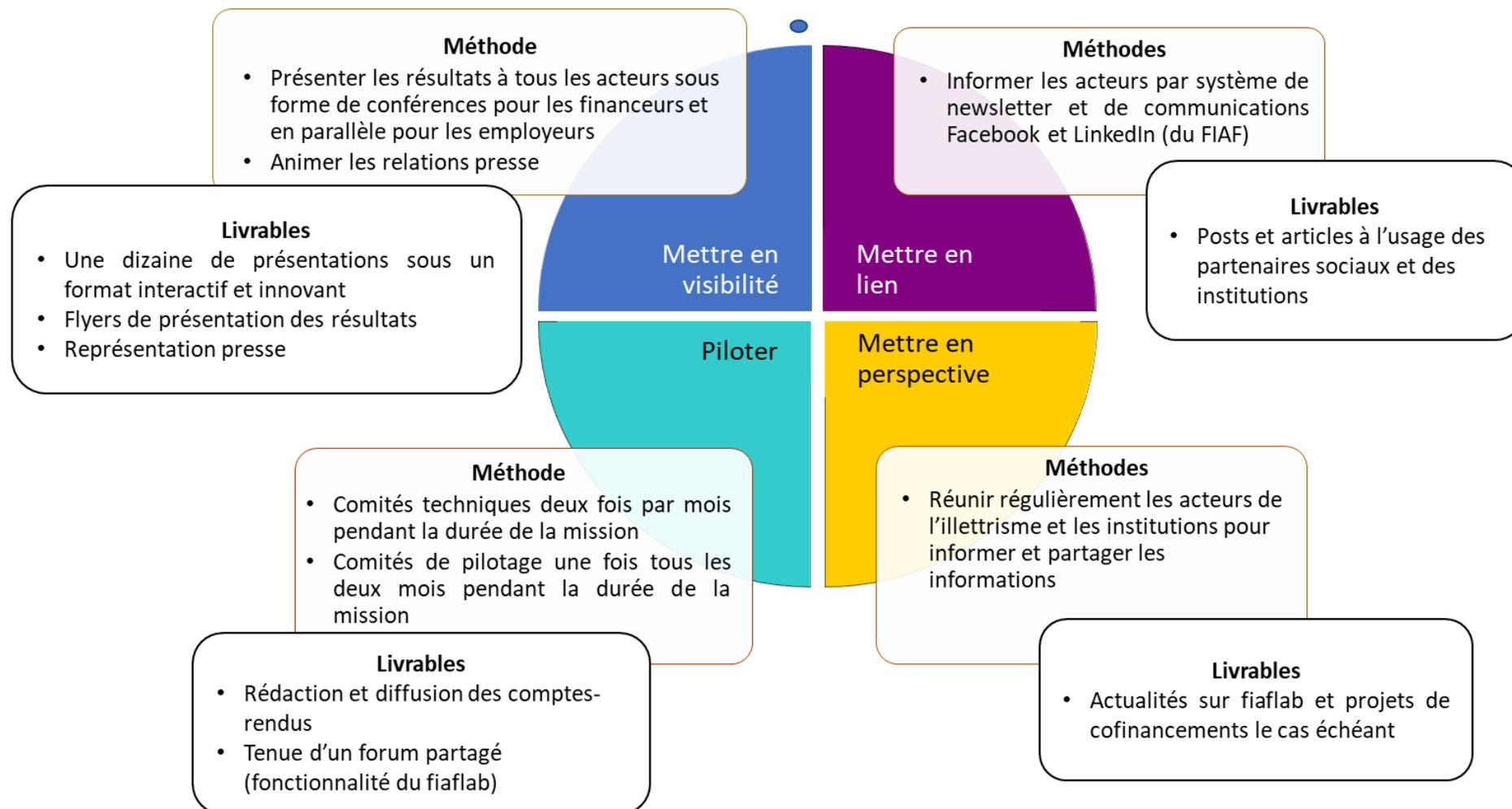
La phase d'action est évidemment centrale et constitue la réponse concrète à la phase précédente et concomitante "faire adhérer"





PHASE « Fédérer »

Cette phase constituait la clé de voute du diagnostic. Il s'agit de continuer sur la lancée de l'acte I et de tenir informé les acteurs, et d'animer les outils mis en place, notamment et surtout le Fiaflab.



5. DÉMARCHE ET MÉTHODOLOGIE

Le prestataire met en œuvre un dispositif visant les trois axes énoncés plus haut en proposant un panel d'outils variés permettant d'impliquer les acteurs et de les inciter à être partie prenante du projet.

La mise en place d'un partenariat réunissant des compétences complémentaires est un prérequis à la réponse. Les offres ne présentant pas cette caractéristique ne seront pas retenues. Cependant, un prestataire pivot sera signataire de la convention avec le FIAF et garant et coordinateur du reste des prestataires, garantissant au FIAF une unité dans les actions. Le FIAF ne sera pas mis en relation directe avec les autres prestataires.

L'acte I étant toujours en cours, il est attendu des prestataires retenus une excellente coordination avec les prestataires responsables de l'acte I, notamment sur l'animation du Fiaflab.

Au conventionnement avec le prestataire retenu, le FIAF annexera un plan d'assurance qualité ci-après nommé PAQ. L'objet du Plan d'Assurance Qualité est de définir l'organisation, les méthodes, et les activités permettant d'obtenir la qualité des livrables avec les différents acteurs du projet.

Le PAQ décrit les dispositions entre le FIAF et le prestataire pour assurer le bon déroulement du projet dans sa globalité. L'objectif du document est de définir :

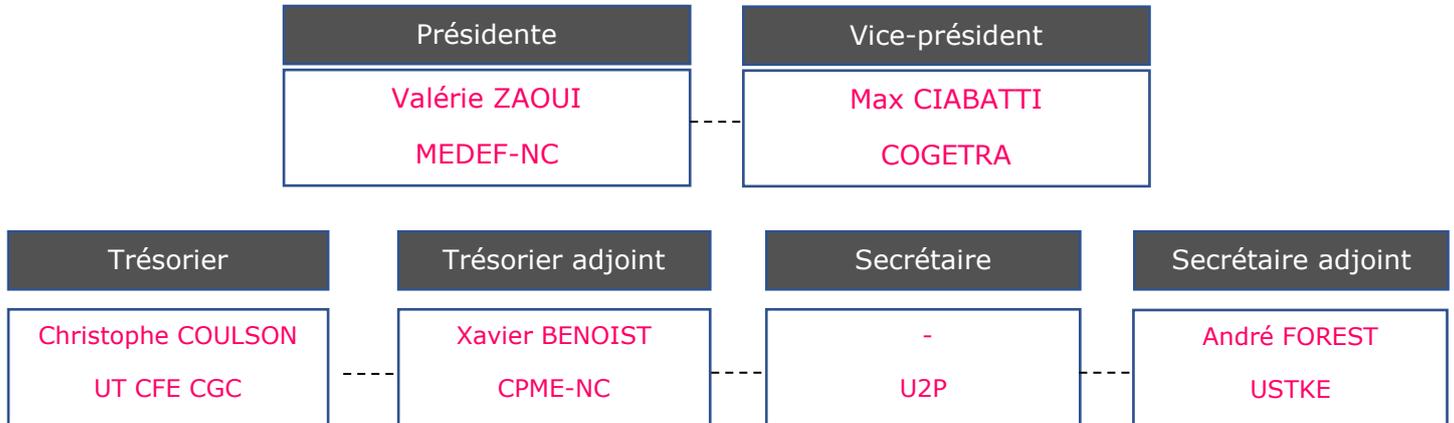
- Les intervenants du projet et leurs modalités d'intervention ;
- Les méthodes de travail utilisées sur le projet ;
- Les livrables attendus du projet ;
- Le déroulement du projet (planning, phases).

Outre le volet organisationnel, le PAQ présente une photographie du projet en phase de définition : planning, jalons, risques, listes des livrables retenus, etc... Tous ces éléments de suivi seront mis à jour régulièrement dans les instances de suivi du projet et dans l'outil de gestion de projets. Ce document sera rédigé par la chef de projet FIAF en collaboration avec le prestataire.

6. PILOTAGE

Le pilotage sera assuré par le Bureau du FIAF qui bénéficiera de présentations régulières des avancées du dispositif.

Les membres du Bureau du FIAF sont les suivants :



Si toutefois ils changeaient au cours du projet, les membres du Bureau nouvellement élus constitueraient le comité de pilotage.

Le comité technique est composé de la chef de projet en charge de la thématique au sein du FIAF, de la directrice et de tout autre membre de l'équipe du FIAF qui assurerait le suivi du projet.

7. CALENDRIER DE RÉALISATION

Le démarrage de ce dispositif est prévu **au début du premier trimestre de l'année 2020** et s'étend sur un an minimum, deux maximums.

Le calendrier proposé par les prestataires doit permettre de visualiser distinctement les périodes de remise des livrables et les ressources engagées sur chacun des axes.

8. PROFIL DES PRESTATAIRES

Les prestataires ne sont pas nécessairement tous des experts de la question de l'illettrisme ou des compétences de base mais sont les garants d'une méthodologie et ont su proposer une équipe dont les compétences sont en adéquation avec la commande et en garantissent le bon déroulement.

Il est attendu des prestataires qu'ils puissent - sur la base d'une solide capacité à gérer des projets multi-acteurs - monter en compétences sur ce sujet.

Il est également attendu des partenariats entre prestataires locaux pour couvrir au mieux la gamme de compétences attendus pour mener à bien le projet. Ces partenariats peuvent s'ouvrir à des compétences extérieures.

Éléments financiers

9. MODALITÉS DE FINANCEMENT

Le FIAF achète la prestation de ce dispositif dans le cadre de ses projets prioritaires.

La mise en place de ces fonds vers la question de la maîtrise des compétences de base constitue un enjeu majeur pour la montée en compétences des salariés du secteur privé.

10. MODALITÉS DE DÉCAISSEMENT

Un décaissement de 30% au démarrage de la mission et des tranches supplémentaires débloquées sur présentation des livrables.

Les modalités de décaissement seront donc à affiner en fonction du calendrier retenu.

11. CONVENTIONNEMENT

Le conventionnement se fait entre le FIAF et le prestataire retenu. Les partenariats sont formalisés sous forme de sous-traitance à l'intérieur de la convention avec le FIAF.

Les partenariats ne font donc pas l'objet de conventions distinctes, il appartient aux partenaires de désigner une structure comme porteuse et les autres comme sous-traitantes.

Modalités de réponse du prestataire de formation

12. FORME DE LA RÉPONSE

Le prestataire répond sous son format habituel mais **entièrement anonymisée** (prestation et volet financier). Le prestataire complètera le bordereau mis à disposition par ailleurs sur les volets administratifs.

13. POUR RÉPONDRE

Interlocutrice : Stéphanie CANO, Chef de projet au FIAF. Proposition à renvoyer **UNIQUEMENT** par mail à stephanie.cano@fiaf.nc et contact@fiaf.nc

Une réunion d'information et de lecture est proposée aux prestataires souhaitant répondre pour éclairer le contexte et leur présenter l'acte I : "le diagnostic" ainsi que les outils à disposition sur lesquels ils pourront appuyer leur réponse. Cette réunion doit se tenir au plus tard 10 jours avant la date de retour de la proposition afin de pouvoir diffuser à tous les répondants déclarés les réponses aux questions posées.

Si vous souhaitez répondre à cette consultation, merci de prendre contact avec nous pour prendre un rendez-vous.

Date de retour de la proposition :

Les réponses sont attendues pour le **20 décembre 2019 – 15 heures** (tout dossier réceptionné par les services du FIAF au-delà de ce délai seront refusés – date et heures de réception du courriel faisant foi – à charge du prestataire de s'assurer que le courriel a bien été remis – tout dépôt fait l'objet d'un accusé de réception de la part d'une des conseillères du FIAF par retour de mail – sans quoi le prestataire n'est pas assuré que sa réponse a été reçue)

Planning des phases :

- **Rendu** le **20 décembre 2019** – 15 heures
- **Retour commission** au plus tard le **20 janvier 2020**– 16 heures
- **Démarrage des actions** : A compter du **15 février 2020**

Le FIAF se réserve le droit d'organiser une commission complémentaire avec présentation devant la commission d'approbation par les prestataires identifiés pour les offres dont les résultats seraient de même niveau.

14. CRITÈRES DE SÉLECTION RETENUS

L'objectif est d'établir une vision comparative, objective et synthétique des offres au regard des besoins exprimés.

Critères	Éléments observés	Notation
Prestataire(s)	Expérience du prestataire et de ses sous-traitants	10
	Partenariats et sous-traitances proposées	10
	Profil des ressources humaines proposées	10
		30
Méthodologie	Intérêt de la méthodologie proposée	15
	Phasage du dispositif et calendrier de réalisation	15
	Modalités de pilotage et de suivi	15
		45
Livrables	Format des livrables proposés	10
	Respect des livrables demandés	15
		25

15.ANNEXE 1 : SYNTHESE DE L'ACTE 1 : LE DIAGNOSTIC

Cette phase de diagnostic, qui avait pour objectif de mettre en acte et en lumière des possibilités d'actions au cœur des entreprises de Nouvelle-Calédonie, s'est construit autour de 3 axes principaux : FEDERER, DOCUMENTER et OUTILLER.

Ces 3 phases, qui se sont déroulées en parallèle, ont permis de créer un certain nombre d'outils à disposition des employeurs et des formateurs et/ou organismes de formation :

Les grands axes du diagnostic (ACTE I)	Outils mis en place dans le cadre du diagnostic
<p>Fédérer les acteurs de Nouvelle-Calédonie autour du sujet de l'illettrisme.</p>	<p>Mise en place d'une plateforme collaborative : Fiaflab</p> <p>Création d'une charte d'engagement pour vaincre l'illettrisme</p> <p>Réalisation de plusieurs ateliers de travail collaboratifs et participatifs</p> <p>Mise en place d'un créathon réunissant les formateurs autour de la création d'outils de positionnement spécifiques</p>
<p>Mener une étude comparative sur le sujet de l'illettrisme depuis ces dix dernières années en Nouvelle-Calédonie et hors NC (en interrogeant notamment les représentations des employeurs calédoniens sur le sujet.</p>	<p>Rédaction du rapport « L'illettrisme en entreprise : de quoi parle-t-on ? » disponible sur www.fiaflab .nc</p> <p>Entretiens avec les employeurs, les organismes de formations</p>
<p>Outiller les entreprises et les organismes de formation</p>	<p>Formation de formateurs à la lutte contre l'illettrisme (1 session de 12 formateurs)</p> <p>Kits de repérage à destination des employeurs, RH... sous forme de 4 vidéos pédagogiques</p> <p>Kit de communication (Affiches d'engagement, Flyers)</p> <p>Kits de positionnement (outil méthodologique à destination des formateurs qui sont amenés à positionner des personnes potentiellement en situation d'illettrisme)</p>

Les actions du diagnostic toujours en cours et qui restent à finaliser :

Axe FEDERER :

- Mission ANLCI : mission en cofinancement avec le Gouvernement NC (DFPC) et l'IFAP.
- Du 21/10/2019 au 01/11/2019

AXE OUTILLER :

- Consolidation des outils locaux en place dont le certificat des compétences essentielles avec la création de scénarii pédagogiques sectoriels à mettre en œuvre dans le cadre du CCE
- (Reprise des travaux fin octobre 2019, livrables prévus pour le premier trimestre 2020)

AXE FEDERER/OUTILLER/DOCUMENTER

- Animation de la plateforme Fiaflab (suivi et mise à jour de contenus, rédaction d'articles).
 - Action en cours par le prestataire jusqu'en avril 2020.